

Version 1.0	Date de révision: 07.10.2022	Numéro de la FDS: 50002092	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07.10.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Urgence médicale:
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

ZORO

Version 1.0	Date de révision: 07.10.2022	Numéro de la FDS: 50002092	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 07.10.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Réservé aux utilisateurs professionnels.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
octane-1-ol	111-87-5 203-917-6	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
distillats moyens (pétrole), hydrotraî- tés	64742-46-7 265-148-2 649-221-00-X	Carc. 1B; H350 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.- phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1- phenylethyl)phenoxy]-	114535-82-9	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
abamectine (association d'avermec- tine B1a et d'abamectine B1b) (ISO)	71751-41-2 606-143-00-0	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H330 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| Protection pour les secouristes | : | Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. |
| En cas d'inhalation | : | En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- | | | |
|--------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse ordinaire. |
|--------------------------------|---|--|

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs toxiques et irritantes.
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Éviter que le produit arrive dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un matériau absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

ZORO

Version 1.0 Date de révision: 07.10.2022 Numéro de la FDS: 50002092 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 07.10.2022

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5,58 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,97 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg p.c./jour
abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)				0,0025 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
octanoate de méthyle	Eau douce	0,002 mg/l
	Utilisation intermittente (eau douce)	47,6 µg/l
	Eau de mer	180 ng/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,028 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	10 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e)	66,6 mg/kg
	Eau de mer	0 mg/l
octane-1-ol	Eau douce	200 µg/l
	Eau de mer	20 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	55,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,210 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,6 mg/kg poids sec (p.s.)

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

distillats moyens (pétrole), hydro-traités	Oral	9,33 mg/kg
abamectine (association d'abamectine B1a et d'abamectine B1b) (ISO)	Eau douce	0,35 ng/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : type hydrocarbure, légère, aromatique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : 6,5 (25 °C)
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 104 °C
- Point d'éclair : > 104 °C
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 95 g/l (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : 15.000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Non applicable

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible

Auto-inflammation : > 400 °C

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes
Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.260 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,62 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

Composants:**octane-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,05 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,53 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 5,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 (Rat): 340 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,074 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle): 0,052 - 0,54 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:**octane-1-ol:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : irritation légère

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Évaluation : Irritant pour les yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux

Composants:**octane-1-ol:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Composants:**octane-1-ol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**octane-1-ol:**

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas de potentiel génotoxique

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**distillats moyens (pétrole), hydrotraités:**

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 78 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Méthode	:	OCDE ligne directrice 451
Remarques	:	Non classé
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Remarques	:	Non classé
Cancérogénicité - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**octane-1-ol:**

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral Dose: 10, 100, 1000 mg/kg p.c./jour Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Rat Voie d'application: Oral Dose: 0,130,650,975,1300 mg/kg p.c./jour Durée d'un traitement unique: 20 jr Toxicité maternelle générale: LOAEL: 650 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.300 mg/kg p.c./jour Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Etude sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Prénatal Espèce: Rat Voie d'application: Dermale Toxicité maternelle générale: LOAEL: 8 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: LOAEL: 125 mg/kg p.c./jour

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses élevées toxiques pour la mère
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Composants:**octane-1-ol:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Organes cibles : Système nerveux
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Toxicité à dose répétée**Composants:****octane-1-ol:**

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 1127 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 13 sem.
Dose : 182, 374, 1127 mg/kg p.c./jour

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : 1243 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Durée d'exposition : 13 sem.
Dose : 216, 427, 1243 mg/kg p.c./jour

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 125 mg/kg
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 90 jr
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Espèce : Chien
LOEL : 0,5 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 18 weeks
Méthode : OCDE ligne directrice 409

Espèce : Rat
LOAEC : 0,0027 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 30 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**distillats moyens (pétrole), hydrotraités:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

Composants:**abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Remarques : L'exposition provoque des symptômes de dépression du système nerveux, tels que dilatation des pupilles, vomissements, excitation, incoordination, tremblements, léthargie, coma. De fortes doses provoquent la mort par insuffisance respiratoire.

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité**Produit:**

- | | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,205 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,02 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : | CL50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) |
| Toxicité pour les organismes terrestres | : | DL50: 0,66 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 jr
Espèce: Abeilles mellifères
Remarques: Oral(e) |
| | | DL50: 17 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 jr
Espèce: Abeilles mellifères
Remarques: Contact |
| | | DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) |

Composants:**octane-1-ol:**

- | | | |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique |
| | | CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique |
| Toxicité pour les microorga- | : | (Protozoa (Protozoaire)): 44 mg/l |

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

nismes

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: fractions adaptées à l'eau (WAF)

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 100 - 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,034 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,00023 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 70 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0044 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,00003 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 16 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	CL50: 0.00083 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles mellifères
		DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****octane-1-ol:**

Biodégradabilité	:	Inoculum: boue activée Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 82,2 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
------------------	---	--

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-phosphono-.omega.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenoxy]-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 30 - 40 %
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Il subit une dégradation dans l'environnement et dans les stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**octane-1-ol:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,5 (23 °C)
octanol/eau pH: 5,7

distillats moyens (pétrole), hydrotraités:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 7 (20 °C)
octanol/eau Méthode: QSAR

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Facteur de bioconcentration (FBC): 54
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 5,5
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO):**

Répartition entre les compar- : Remarques: Mobile dans les sols
timents environnementaux

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Abamectin)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Abamectin)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Abamectin)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d' emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 964
Instruction d' emballage (LQ)	: Y964
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Divers

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

ADR

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: oui
----------------	-------

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement	: oui
--------------------------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]-.omega.-hydroxy-, phosphate, potassium salt abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
 Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Asp. Tox. : Danger par aspiration
 Carc. : Cancérogénicité
 Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Repr. : Toxicité pour la reproduction
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations :

ZORO

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	07.10.2022	50002092	Date de la première version publiée: 07.10.2022

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR